



15 juin 2018



# LETTRE OUVERTE AUX ACTIONNAIRES

Association pour la Représentation des Actionnaires et des Salariés Carrefour  
(initiative CFDT pour un actionariat socialement responsable)

# AGG



# 2018

## 1 ) PLAN DE TRANSFORMATION 2022 ... IRRÉALISABLE SANS L'ADHÉSION DES SALARIÉS.

Carrefour a annoncé le 23 janvier dernier la mise en oeuvre d'un plan social sans précédent. Pourtant, dans un même temps, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des résolutions qui sont en contradiction avec les efforts demandés aux salariés.

### PLUS DE 7 000 SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LE MONDE.

Pour rappel, le conseil d'administration a donné mandat à A. Bompard pour supprimer plus de **7 000 postes** en 2018.

Cela représente un impact social considérable :

- en France, 2 400 postes dans les sièges sociaux, 2 100 postes dans les ex-magasins DIA, 495 postes dans les hypermarchés.
- En Belgique, 1 200 suppressions de postes.
- En Argentine, une réduction d'environ 1 000 emplois.

### ABSENCE DE PROJET SOCIAL.

Pour la CFDT et son association de salariés actionnaires, le plan de transformation se limite pour l'instant à un simple projet de réduction des coûts.

Après analyse des documents produits dans les différentes instances du groupe, il apparaît qu'il n'y a pas de mesures prévues en matière de formation professionnelle pour l'accompagnement du projet de transformation, ni de mesures d'anticipation des projets impactant l'emploi, ni d'explications des objectifs aux salariés, qui

*« Il est aujourd'hui dangereux de croire que la transformation (nécessaire) de l'entreprise puisse se réaliser sans l'adhésion de ses salariés. »*



de fait, sont mis sur la touche.

Au-delà de la responsabilité sociale que l'entreprise se doit d'assumer envers ses salariés, il est aujourd'hui dangereux de croire que la transformation (nécessaire) de l'entreprise puisse se réaliser sans l'adhésion de ses salariés.

**La CFDT demande donc au conseil d'administration de mettre en oeuvre un réel projet d'accompagnement social sur la période 2018 - 2022.**



15 juin 2018



Lettre ouverte aux actionnaires

## 2 ) PLAN DE TRANSFORMATION 2022 ... UN MODE DE GOUVERNANCE QUI POSE PROBLÈME.

Les résolutions n°3 et n°18 proposées aujourd'hui posent problèmes. La CFDT pense qu'en 2018, les ressources de Carrefour doivent être investies dans l'entreprise et la protection de ses salariés. De plus, la rémunération des dirigeants doit désormais être liée aux résultats.

13,17 MILLIONS D'€.

### UNE RÉMUNÉRATION DU PDG SORTANT DÉCONNECTÉE DE LA NOTION DE RÉSULTATS.

La résolution n°18, l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur G. Plassat pose un réel problème d'exemplarité.

Comment est-il possible dans un contexte de suppressions de postes et de licenciements économiques sans précédent ; de fermetures et de cessations d'établissements, face à une baisse des résultats et à de réelles difficultés, de justifier d'un parachute doré et d'une rémunération variable de ce niveau ?

Dans une entreprise qui licencie et qui ferme des magasins, le salaire du PDG sortant aura été de plus de 300 fois le salaire moyen de l'entreprise sur l'ensemble de son mandat



Nous demandons à connaître les critères précis qui ont permis le déclenchement des rémunérations variables de M. Plassat.

Cette déconnexion de la rémunération des dirigeants décrédibilise totalement le management de l'entreprise dans une période où d'importants efforts sont imposés aux salariés du groupe. A noter d'ailleurs que **les éléments de rémunération de plusieurs centaines de salariés** seront dénoncés en septembre lors du passage de leurs établissements en location-gérance (pour plus d'information voir la question écrite du Président de l'ARASC)

Les salariés actionnaires que nous représentons voteront donc contre la réso-

lution n°18 et appellent tous les actionnaires à faire de même.

### VERSEMENT DU DIVIDENDE

**Résolution n°3.** *Affectation du résultat, fixation du dividende, option pour le paiement du dividende en actions*

Le versement du dividende en 2018 fait débat. Le problème principal des actionnaires (que nous sommes aussi) étant la valorisation du titre et non pas le montant des dividendes.

Par conséquent nous pensons qu'en 2018, cette somme aurait dû être investie dans l'outil de travail et la protection des salariés du groupe.

D'autre part, nous plaidons à l'avenir pour la mise en place d'une règle de répartition des bénéfices dite « des trois tiers » : un tiers pour l'entreprise / un tiers pour les actionnaires / un tiers pour les salariés.



**Qui sommes-nous ?** L'ARASC est une association loi 1901 fondée en 2016 par les militants CFDT du groupe Carrefour. Ses membres sont salariés et actionnaires de l'entreprise. L'association organise chaque année un point investisseurs et promeut un actionariat durable et socialement responsable. Plus d'infos sur [www.cfdt-carrefour.com](http://www.cfdt-carrefour.com). [\*RSE = responsabilité sociétale de l'entreprise]